

Absence au travail à cause de la grève des transports

Par **Kem**, le **25/01/2009 à 12:03**

Avé !

Et oui, vous l'aurez compris, je fais allusion à la grève générale (ou plus ou moins) du 29 janvier 2009.

J'ai utilisé d'abord la fonction "recherche" mais j'ai pas trouvé 

En bref :

Je ne souhaite pas poser de journée de congé payé pour cette date (j'en ai pas assez en stock). Qui plus est, ce n'est pas volontaire si je ne pourrais très probablement pas me rendre à mon travail.

Est-ce considéré comme un "cas de force majeure" qui me dédouanerait de mon absence ce jour-là et qui me permettrait d'éviter un "abandon de poste" tout comme une journée sans solde ou encore un jour de congés payés ?

Merciii

Par **akhela**, le **25/01/2009 à 12:59**

non car le mouvement est annoncé, donc pas de force majeure car pas d'imprévisibilité.

Par **Kem**, le **25/01/2009 à 13:57**

Ouaip 

Bon, je vais voir ce que je peux faire pour poser un jour ... parce que tenter les transports parisiens pendant les grèves, c'est totalement indigeste ...

Par **Camille**, le **26/01/2009 à 13:31**

Bonjour,

Et oui, c'est bien le problème des grèves. Tout dépendra du bon vouloir du patron et comme, en général, il n'est pas favorable aux grèves...
Comme le dit akhela, vu que l'utilisation des transports en commun n'est pas une obligation légale, la loi ne considère pas leur arrêt comme un cas de force majeure, sauf intempéries gratinées.

Par **Kem**, le **26/01/2009 à 14:33**

Merci

En fait, j'ai fait une petite vérification pratique (mieux vaut tard que jamais ...)

J'avais demandé un jour de congé en décembre qui avait été accepté. J'ai finalement été absente mais à cause d'une maladie. Mais mes chefs et la comptable n'ont pas noté cette absence comme due au congés payés mais comme due à la maladie (ça va à mon avantage ^ et pourtant j'avais prévenu ma cheffe à l'avance de cette modalité en droit social de "la première cause d'absence justifiée prime sur la fiche de paie". Bha, c'est un cadeau ! Cool !)

Donc je vais poser ce jour de CP pour cette fameuse date ...

Perso, le "1 train sur 4 et on vous met un court plutôt qu'un long", je ne supporte pas. Si c'est pour se faire éjecter du train, insulter, bousculer et savourer les odeurs de la promiscuité ... je

préfère rester à la maison Image not found or type unknown

Reste à savoir si ce sera accepté ...